

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 30 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°2

Monsieur le Président rappelle que, depuis les marchés conclus en 2009, le SIED 70 ne confie plus aux entreprises chargées des travaux d'électrification, l'achat des postes de transformation, des armoires de coupure HTA et des transformateurs.

Ainsi, par délibération n°4 du 14 janvier 2019, le Bureau Syndical avait autorisé Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert, en groupement d'achat avec le Syndicat d'Energie de la Haute-Marne (SDED52), pour la conclusion d'un accord-cadre pour l'achat de postes de transformation, transformateurs et de postes de coupure (5 lots).

Puis, par délibération n°3 du 15 juillet 2021, le Bureau Syndical avait approuvé l'arrêt de cet accord cadre (AO 38) pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation à l'issue de la période ferme de 3 ans.

Afin de massifier les demandes et de bénéficier de meilleurs prix, Monsieur le Président propose de procéder à nouveau sur la prochaine consultation en groupement d'achat avec le Syndicat mixte d'Energies du Doubs, Territoire d'énergie Doubs – SYDED 25 et le Syndicat Départemental Energie et des Déchets de Haute-Marne, SDED 52 pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents à bons de commande visant la fourniture de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que les différents matériels qui les équipent.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220330-DEL182BU300

Le groupement serait ainsi constitué pour la durée d'exécution de l'accord cadre soit 2 ans, reconductible tacitement 4 fois pour une période d'un an à chaque fois (2 ans + 4 x 1 an = 6 ans maximum). Il prendrait fin à la date d'expiration du dernier marché subséquent. Le SIED 70 serait désigné coordonnateur du groupement de commandes. Il serait chargé de la gestion des procédures et assurerait la publicité via son profil d'acheteur.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ACCEPTE** de créer un nouveau groupement d'achats avec le SDED52 et le SYDED 25 pour l'acquisition de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que des différents matériels qui les équipent.
- 2) **APPROUVE** les termes de la convention de groupement jointe au présent rapport.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

P J : Convention de groupement d'achat avec le SYDED25 et le SDED52

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220330-DEL IB2BU300